

# INFO-LETTRE / NEWSLETTER

**S.Y.N.A.P**

**SYNDICAT NATIONAL DES  
AMBULANCIERS PRIVÉS**



[synap\\_officiel](#)



[Groupe SYNAP](#)



[@synap\\_officiel](#)



**ITEM 1**

**La grève contre la réforme des retraites**

**ITEM 2**

**La circulaire du 23/12 abandonnée**

**ITEM 3**

**SYNAP devient un acteur majeur entre  
le ministère de la santé et les ambulanciers**

## Dois-je faire la grève ?

Depuis 1673 sous Louis XIV où a été créée la Caisse des invalides de la marine, créant la première retraite par répartition au monde nous avons fait du chemin et les français se sentent très concernés par les retraites.

Le gouvernement souhaite instaurer une réforme des retraites qui repousse l'âge de départ de 62 ans à 64 ans. Les ambulanciers comme tout le monde sont concernés par la réforme des retraites. D'autant plus que les ambulanciers ne font pas partie des métiers à pénibilité. Les syndicats s'unissent pour l'appel à la grève national.

Cependant, il est permis à chacun de penser librement et d'agir à sa mesure. Le SYNAP souhaite vous indiquer les démarches à suivre si vous souhaitez participer aux mouvements.

Dès l'instant que la date et le mot d'ordre national sont lancés :

- Pas besoin d'être adhérent à quoi que ce soit pour participer.
- Pas de délai de prévenance à l'employeur nécessaire (toutefois ça peut être recommandé pour garder des bonnes relations).
- Pas de revendications à donner (les revendications sont données au national).
- Pas d'obligation d'être plusieurs dans l'entreprise à faire grève.



Selon les sources officielles et non syndicales : 1.1 million de manifestants en France le 19 Janvier, 1.2 million de manifestants en France le 31 Janvier, 757 mille manifestants en France le 7 février et 963 mille manifestants le 11 février dernier.

Attention toutefois si vous êtes de garde ce jour-là un délai de 5 jours de prévenance peut être requis. Si sur un secteur il y a trop d'ambulanciers en grève le préfet peut réquisitionner des ambulances et des ambulanciers pour assurer les urgences uniquement.

Si le préfet décide la réquisition le nombre d'ambulances réquisitionnées comprend également le nombre d'ambulances qui ne se sont pas mises en grève.

## VICTOIRE SUR LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 23 DÉCEMBRE

Suite à des tensions hospitalières dues au manque d'ambulances, le président de la FNMS avait obtenu du ministre de la santé qu'un auxiliaire ambulancier avec 3 ans d'ancienneté pouvait remplacer un ambulancier diplômé pour les prises en soin non urgentes. Le ministère avait également impliqué les associations de sécurité civile pour couvrir ces tensions.

Cette circulaire couvrait la période du 23 Décembre 2022 jusqu'au 31 Janvier 2023 sans savoir si elle allait être reconduite et dans quelle mesure.

SYNAP a rencontré le conseiller Romain Bégué le 31 Janvier 2023 pour parler de l'opposition du syndicat face à ces mesures. Nous avons eu la bonne surprise d'échanger en plus du conseiller avec le ministre François Braun lui-même qui a participé en partie à la réunion.



**M. Romain Bégué**  
Conseiller et proche  
collaborateur du ministre  
de la santé

Lors de cet échange et après avoir exposé nos difficultés sur cette circulaire le ministère a reconnu qu'elle a été faite dans l'urgence et présente beaucoup de failles.

**“Nous avons obtenu une garantie de non reconduction et qu'elle soit purement abandonnée.”**

Notamment il a été reconnu que les tensions précitées étaient uniquement après 18h et sur des départements précis. Une problématique finalement locale où le gouvernement a répondu en bafouant la réglementation et l'intégration du métier lui-même.

# SYNAP VA TRAVAILLER AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

Lors de cette réunion avec le ministère de la santé  
animé par :

- Le conseiller M. Romain Bégué du ministre de la santé
- Le ministre de la santé Dr. François Braun
- Le secrétaire général de SYNAP M. Yves Mertz

Notre secrétaire général a pu évoquer beaucoup de points et de  
difficultés que les ambulanciers rencontrent au quotidien qui sont les  
vrais points à travailler pour l'attractivité de notre métier qui est le  
sujet évoqué par toutes les fédérations patronales en ce moments :

- Le salaire dérisoire face à des conditions de travail difficiles.
- Les horaires épuisants.
- Les temps de repos et de pauses repas non respectés. Les  
paniers non rémunérés.
- Des locaux qui ne respectent pas les règles pour le personnel.
- Les entreprises qui cherchent l'économie au détriment de la  
santé des ambulanciers et de leurs patients...

Il existe tant de vastes horizons à travailler qui n'ont pas pu tous  
être évoqués en un seul rendez-vous, mais le ministre a pu voir notre  
volonté de travailler et négocier pour l'amélioration de la profession.

SYNAP est le seul acteur salarial indépendant et spécialisé dans la  
corporation ambulancière et le ministère a compris l'intérêt de  
travailler ensemble.

**Le ministère de la santé nous propose de  
travailler ensemble régulièrement sur les  
modifications et améliorations à apporter à  
notre corporation.**

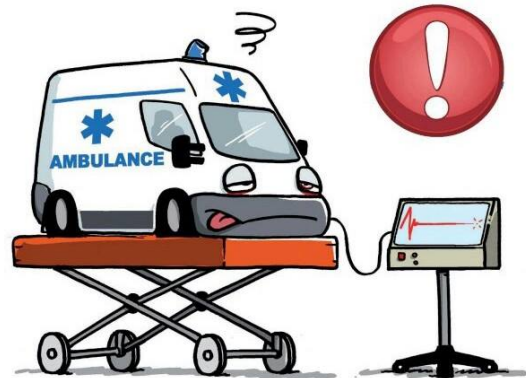
Un partenariat que bien sûr nous ne pouvions refuser et allons  
travailler pour garder cette relation privilégiée pour négocier nos  
intérêts et ne plus laisser le patronat instaurer sa volonté seul face au  
ministère.



**SYNAP VOUS SOUHAITE À TOUS UN TRÈS BON MOIS DE FÉVRIER.**



## DANGER SUR L'AMBULANCE !



Nous savons tous que la profession est malade  
et requiert beaucoup d'étude de travail avec le  
cabinet ministériel. Notre travail commencera  
donc par les points suivants :

- Établissement d'une étude sur 5 mois, sur  
le non respect des repos.
  - Pause sécuritaire non respectée.
  - Pause repas non respectée.
  - Repos quotidien non respecté.
  - Repos hebdomadaire.
  - Pauses déduites malgré que l'ambulancier  
reste disponible.
  - Indemnités repas non respectées.
  - Protocole de 1974 obsolète.
  - Épuisement, danger.
- Travail collaboratif sur la mise en place  
d'une VAE pour permettre à l'Auxiliaire  
Ambulancier d'obtenir le diplôme d'État.
- Étude sur les dangers de la mise en place  
du projet patronal qui consisterait à  
supprimer l'obligation de ne plus être en  
permis probatoire pour entrer en école  
ambulancière et pratiquer le métier.

Ce dossier déjà sur la table ministérielle  
devra être encadré et accompagné par  
SYNAP pour éviter les dérives .

Nous allons créer une procédure d'étude pour  
faire participer les adhérents SYNAP et faire  
remonter le maximum d'éléments et d'idées  
pertinentes pour défendre nos droits et nos  
intérêts.